

Thématique du répertoire

formation des élus :

ELU0301 – Urbanisme et aménagement du territoire

Référence interne :

ELU0301-RE0402

Durée :

6 heures de formation

Public :

Prérequis

Aucun prérequis

Compétences du formateur

Les formateurs qui interviennent sur nos formations sont recrutés avec le plus grand soin. Ils sont experts dans leur domaine, ils connaissent les collectivités, ils sont pédagogues.

Délais pour entrer en formation

La date de début de formation sera fixée après votre inscription selon vos disponibilités, celles des autres élu(e)s et celles du formateur/formatrice. (doodle).

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, Quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

Montant de la prestation

400 € TTC si financement DIF ELU, 560 € TTC si financement sur le budget de la collectivité (remise de 20% à partir de la deuxième personne inscrite de la même collectivité)

Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI

Accessibilité :

Pour l'accueil des personnes en situation de handicap, nous contacter afin de prendre en compte les difficultés rencontrées et y apporter de manière individuelle les moyens nécessaires.

Organisme de formation:

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique :

gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012



Société agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Conditions générales de vente sur le site

<https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Les objectifs pédagogiques:

Acquérir les notions techniques essentielles en VRD pour appréhender l'instruction d'une Autorisation du Droit des Sols (ADS).

Connaitre les différents taxes et participations d'urbanisme pour financer les aménagements induits par l'urbanisation d'un territoire.

Le Programme :

Voirie :

- Les différentes catégories de voies.
- La détermination des classes de trafic.
- Les voies primaires, secondaires et tertiaires à l'échelle du territoire d'une collectivité.
- Les différents éléments constitutifs d'une structure de chaussée.
- Les différents gabarits routiers.
- Les bordures de trottoir adaptées à la catégorie de voirie et à ses usages.
- La prise en compte des transports collectifs sur l'espace public : Les arrêts de bus : fonctions et caractéristiques

• La canalisation et la sécurisation du trafic : Les îlots directionnels.

• Les différents modes de stationnement sur la voirie et en partie privative d'une construction.

• Les mobilités douces : Pistes et bandes cyclables.

• La sécurisation des piétons : les caractéristiques d'un trottoir.

• Le modération de la vitesse en secteur urbain et rural : les ralentisseurs, les écluses, les dos d'âne, le chaudiou.

• Les manœuvres sur les voies en impasse : caractéristiques des palettes de retournement.

• Les dégradations de voirie.

• La prise en compte de la voirie dans le programme des travaux des opérations d'aménagement.

Les Réseaux :

• Qu'entend-t-on par réseaux eaux usées unitaire et séparatif ?

• Eaux usées et eaux pluviales : quelle est l'utilité d'un raccordement gravitaire ? Les pentes minimales admissibles pour l'auto-curage.

• La notion de branchement et de raccordement.

• Les accessoires de voirie : canalisations, avaloirs, regards, bassins de rétention.

• L'assainissement autonome.

• La collecte des déchets.

• L'éclairage public : lampadaires, implantation.

• La prise en compte des réseaux dans les documents d'une opération d'aménagement et d'un permis de

La topographie :

• Les côtes de niveau et l'implantation altimétrique d'une construction par rapport au terrain naturel.

Comment l'appréhender ?

Les contributions d'urbanisme :

• Des sources de recettes financières pour financer les aménagements générés par l'urbanisation.

• Les équipements propres : un mode privé de production de futurs espaces publics.

• Les modalités de raccordement sur les réseaux existants au travers du L332-15 du code de l'urbanisme. Les difficultés d'application.

La taxe d'aménagement (TA) et la Taxe d'aménagement majoré (TAM) :

• Les éléments de contexte.

• L'emprise au sol et la surface de plancher fiscale.

• La sectorisation de la taxe d'aménagement.

• Les éléments pris en compte pour la détermination du montant de la TA.

• La taxe d'aménagement majoré et sa sectorisation. Objectifs et points de vigilance.

• Le recouvrement de la TA : dispositions applicables depuis le 1er septembre 2022 et rôle de la Direction Générale de Finances Publiques.

La taxe et la redevance d'archéologie préventive.

La participation pour équipements Publics Exceptionnel :

• Modalités de mise en œuvre. Points de vigilance

Le Projet Urbain Partenarial (PUP) :

• Un dispositif de financement concerté

• Les modalités de mise en œuvre.

• La négociation : une étape importante.

• Le convention de participation : contenu obligatoire et contenu facultatif.

• Présentation de cas concrets.

La stratégie :

Notion de base sur les modalités de définition du dispositif le mieux adapté pour financer en tout ou partie les équipements publics générés par une opération d'aménagement :

? Le périmètre,

? Le programme d'équipements publics,

? Les simulations financières.

Formateur : Monsieur Eric RAIMONDEAU

Ancien ingénieur Territorial, Urbaniste titulaire d'un master en urbanisme de l'université de Nantes. Il a exercé pendant toute la durée de sa carrière professionnelle dans différentes collectivités. Il a débuté comme responsable des services techniques d'une commune de 4000 habitants. Il s'est ensuite spécialisé en urbanisme dans une collectivité de 15 000 habitants. Sa carrière s'est achevée au sein d'une métropole. Son expérience de terrain et sa pratique du contact des élu.es lui a donné la capacité d'appréhender les enjeux stratégiques et politiques pour aménager un territoire.



Les points forts de la formation :

Présentation faite avec des retours d'expérience de l'intervenant.

Modalités pédagogiques :

Remise du ou des documents présentés en formation.

Echanges et interactions avec les participants.

Les résultats attendus :

Evaluation de la journée sous forme d'un QCM pour faire le bilan des points abordés en cours de journée.

La formation que vous choisissez : **La desserte par les réseaux des autorisations d'urbanisme et les contributions d'urbanisme**

Durée **7 heures** La formation se déroule à **DISTANCE**

Tarif de la formation :

- **400 € TTC si financement DIF ELU,**
- **560 € TTC si financement sur le budget de la collectivité (remise de 20% à partir de la deuxième personne inscrite de la même collectivité)**

Nous planifions la formation ensemble, après votre inscription - Dès que 5 élu(e)s seront inscrits nous vous contacterons et nous fixerons la date de début de la formation ensemble. L'utilisation partagée d'un DOODLE permettra de définir les dates de la session selon vos disponibilités, celles des autres membres du groupe ainsi que celles de votre formateur/formatrice. Les heures de formation ne sont pas obligatoirement consécutives, nous proposons, des plages de 3h30 : 9h -12h30 / 14h -17h30 / 18h -21h30 à définir ensemble.

Les ++ de cette classe virtuelle : Possibilité de visionner l'enregistrement vidéo de votre séance et de poser des questions à Monsieur RAIMONDEAU pendant 3 mois après la formation

Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu :

Pour vous inscrire à cette formation, en choisissant d'utiliser votre droit individuel à la formation pour la financer, nous vous proposons de suivre le lien ci-dessous après vous être connecté à la plateforme moncompteformation.gouv.fr -

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0301-RE0401/88982928900012_ELU0301-RE0402

Si vos droits formation ne vous permettent pas de financer intégralement cette formation, la collectivité peut verser sur votre compte élu, une dotation en complément de vos droits, suivez ce guide : [cliquez-ici](#)



Choix 2- Financement collectivité :

Pour vous inscrire à cette formation en choisissant d'utiliser le budget formation des élus locaux de la collectivité pour la financer, nous vous proposons de compléter et d'envoyer le formulaire ci-dessous par courriel à l'adresse suivante: gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr. Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet



1 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION

Un bulletin d'inscription par personne

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Date de début de mandat :

2 FORMATION EN CLASSE VIRTUELLE SOUHAITEE

Nom de la session : La desserte par les réseaux des autorisations d'urbanisme et les contributions d'urbanisme

Votre ordinateur sera connecté à internet, il sera équipé d'une webcam et d'un haut-parleur. Pour votre confort d'écoute, un micro casque serait un plus. Vous utiliserez notre classe virtuelle en ligne à l'adresse suivante : <https://formationdeseluslocaux.classilio.com>

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire Maire Adjoint Conseiller (e) Municipal(e) de votre commune

Président V. Président(e) Conseiller(e) d'une communauté de communes ou d'agglomération

Conseiller départemental Conseiller régional Agent de la collectivité Autre

5 COLLECTIVITE :

Intitulée de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : Commune : Numéro de siret :

Représentant légal de la collectivité :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :